



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

CRÉATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

PORTABILITÉ DES DROITS

LE DIAGNOSTIC

Les droits à la formation professionnelle étaient attachés au contrat de travail et non pas à la personne. Une personne qui quittait l'entreprise dans laquelle elle avait accumulé des droits, perdait ces derniers. Par ailleurs, tout le monde n'est pas égal quant à la mobilisation et l'utilisation de ses droits. Il faut donc un accompagnement pour tous qui soit gratuit et accessible facilement.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Dans un monde du travail qui a beaucoup évolué, où la mobilité et le besoin de mobilité se sont largement développés, il s'agit de lier les droits à la personne. C'est la fameuse portabilité des droits. Améliorer la formation professionnelle, c'est apporter une réponse au chômage en activant un nouveau levier de compétitivité.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les actifs sauf la fonction publique et les travailleurs indépendants, mais le CPF a vocation à devenir universel.

QUELLE MÉTHODE ?

Dialogue social complet avec une concertation quadripartite (*État, régions, partenaires sociaux*) et un accord national interprofessionnel donnant lieu à une loi.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ Chaque personne peut bénéficier de son **PROPRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION** dès 16 ans et tout au long de sa vie professionnelle : <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- ▶ **150 HEURES DE FORMATION** pour 7 ans d'activité professionnelle et davantage pour les chômeurs et certaines catégories de salariés dans le cadre d'accords d'entreprise.
- ▶ Toute personne aura **ACCÈS À UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE GRATUIT**, dans le cadre d'un service public régional d'orientation, afin de construire son parcours de formation et d'accroître ses compétences et ses qualifications.

QUELS OBJECTIFS ?

Assurer à chacun le droit à la formation ainsi que le choix de sa carrière professionnelle. Ce droit à la formation est au service des entreprises et de leur compétitivité tout autant qu'il est un facteur de développement humain et de progrès personnel.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Loi du 5 mars 2014 et entrée en vigueur du compte personnel de formation le 5 janvier 2015.

QUELS RÉSULTATS ?

Aujourd'hui, plus de **2,8 MILLIONS CPF** sont ouverts pour **316 396 projets** de formation validés.
57% DES FORMATIONS RÉALISÉES par les demandeurs d'emploi sont de niveau **IV et V (baccalauréat et CAP, BEP)**, contre **43%** pour les salariés. C'est une montée en charge progressive qui va dans le bon sens, il faut continuer dans cette dynamique grâce à un **ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ** pour toutes les personnes.

FORMATION PROFESSIONNELLE DROITS LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE COMPÉTITIVITÉ

LE CONSTAT

- ▶ LES DROITS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ÉTAIENT ATTACHÉS AU CONTRAT DE TRAVAIL ET NON PAS À LA PERSONNE
- ▶ UNE PERSONNE QUI QUITTAIT L'ENTREPRISE DANS LAQUELLE ELLE AVAIT ACCUMULÉ DES DROITS, PERDAIT CES DERNIERS

DEPUIS ?



POUR QUI ?



TOUS LES ACTIFS SAUF LA FONCTION PUBLIQUE ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, MAIS LE CPF A VOCATION À DEVENIR UNIVERSEL



OBJECTIFS



ASSURER À CHACUN LE DROIT À LA FORMATION



LE CHOIX DE SA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE



CE DROIT À LA FORMATION EST AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LEUR COMPÉTITIVITÉ

COMMENT ?



SON PROPRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DÈS 16 ANS ET TOUT AU LONG DE SA VIE PROFESSIONNELLE

[HTTP://WWW.MONCOMPTEFORMATION.GOUV.FR/](http://www.moncompteformation.gouv.fr/)

150H
POUR
7ANS

D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



ACCÈS À UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE GRATUIT



LE CPF EST LE FRUIT D'UN DIALOGUE SOCIAL COMPLET : CONCERTATION, ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL, ET UNE LOI

RÉSULTATS

+2,8
MILLIONS
CPF

316 396
PROJETS DE
FORMATION



VALIDÉS



UNE MONTÉE EN CHARGE PROGRESSIVE QUI VA DANS LE BON SENS